



PRIX DE L'ABONNEMENT :

DÉPARTEMENT, six mois 7 >
REMIREMONT, six mois . . 6 50
FRANCE, un an . . . . . 15 >

LE

PEUPLE VOSGIEN,

JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE.

Mardi, 13 Août 1850.

On s'abonne : — à Rambervillers, chez le citoyen MÉJEAT, limonadier; — à Bruyères, chez le citoyen HENRI CLAUDEL; — à Mirecourt, chez le citoyen ROLLIN-ÉCOLE; — à Dompaire, chez le citoyen L. GUYOT, brasseur; — à Saint-Dié, chez le citoyen DUBOIS, brasseur; — à Gérardmer, chez le citoyen GUEBY, notaire; — à Remiremont, chez le citoyen MOUGIS, imprimeur; — à Neufchâteau, chez le citoyen CHAFFAUT, limonadier; — à Corcieux, chez le citoyen QUILLOT, notaire.

LE PEUPLE VOSGIEN

PARAIT LES MARDI ET VENDREDI.

S'adresser, pour ce qui concerne la rédaction et l'administration, au bureau du journal, à Remiremont.

Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

Remiremont, le 13 Août 1850.

Les bons gendarmes de M. L. Bonaparte.

Il y a gendarmes et gendarmes!
Ceux que nous voyons presque tous les jours dans nos petites villes et dans nos villages sont, ma foi, d'assez bons enfants. Ils seront utiles à la société tant que l'ignorance et la misère y engendreront des délits et des crimes; et quoique M. le ministre d'Hautpoul ait essayé un jour, par sa fameuse circulaire, de les transformer en mouchards politiques, nous les tenons en grande estime, parce que nous ne pouvons oublier que la République fut acclamée presque partout par eux avec un enthousiasme sincère et que nous en connaissons.... mais assez d'éloges comme cela : il ne faut pas que le Peuple vosgien compromette les gendarmes.

Sous le règne de Louis-Philippe, il y avait à Paris une troupe aussi impopulaire que sa tenue était admirable; on l'appelait la garde municipale. Choisis dans tous les régiments parmi les sous-officiers qui avaient fait leurs preuves politiques, les soldats de la garde municipale se croyaient invincibles! Paris cependant souffla dessus le 24 février 1848, et ils furent dispersés comme des grains de poussière.

Cette garde exécutée par le peuple parisien fut remplacée par la garde républicaine. Malgré les épurations successives auxquelles on l'a soumise; en dépit de l'uniforme de sa devancière qu'on lui a fait surnoisement endosser, à quelques exceptions près, celle-ci n'a pu mentir encore tout à fait à son origine révolutionnaire; aussi la réaction qui voulait avoir, comme Louis-Philippe, une troupe pour tout faire, a-t-elle restauré la garde municipale sous le nom de gendarmerie mobile.

La gendarmerie mobile c'est la garde prétorienne. C'est elle qui garde aux Tuileries M. le général Changarnier en attendant qu'un autre y vienne; c'est elle qui, dans les dernières élections de Paris, a voté comme un seul homme pour le candidat royaliste. C'est un de ses officiers qui a brutalement insulté les accusés de juin devant la haute-cour de Versailles. Si vous sachiez, bons démocrates des Vosges, comme ces gendarmes-là seraient heureux d'écraser l'hydre du socialisme!

Ils ont été si bien culbutés, si bien battus par les hommes de février, que tout ce qui leur rappelle cette catastrophe les rend furieux; de là la haine de ce corps contre la République, de là aussi l'affection que lui portent ceux qui voudraient la renverser.

Les gendarmes mobiles sont presque, à l'heure qu'il est, une puissance dans l'Etat, une espèce de troisième pouvoir en bufleries jaunes. Il faut le croire, car la presse tout entière s'occupe du dîner que M. le président de la République a donné jeudi dans son palais aux officiers et aux sous-officiers de la gendarmerie mobile.

L'émotion causée dans la capitale par les circonstances qui ont accompagné ce dîner, a été telle que la rente en a baissé de quarante centimes!

Le plus furibond des journaux réactionnaires, l'Assemblée nationale s'exprime ainsi à ce sujet : « N'est-il pas vrai que plusieurs des convives du banquet d'hier appartiennent à cette société? (la société du dix décembre) n'est-il pas vrai que, dans ce banquet donné aux Champs-Élysées et où se trouvaient plusieurs officiers de la garde municipale, il a été proféré, parmi d'autres exclamations que les républicains trouveront assez peu constitutionnelles, les cris de : Vive l'empereur! Vive le désir! Aux Tuileries! Aux Tuileries!

Il faut calculer, ajoute l'Assemblée nationale, quel serait le lendemain d'un pouvoir que les imprudents essaieraient d'improviser à la suite d'une revue ou dans un BANQUET DE GARDES.

Sommes-nous donc aussi bas descendus, bon Dieu! qu'une centaine de gendarmes après boire, fassent par leurs cris peur à la République! Et devons-nous être initiés souvent encore à ces épisodes bachiques de corps-de-garde que la pudeur nationale devrait au contraire envelopper d'un voile épais.

Que ces gendarmes crient Vive l'empereur! Vive le désir! quand les fumées du vin de Champagne leur sont montées à la tête, cela nous importe peu, et quand bien même une folie beaucoup plus froide les entraînerait à essayer davantage, nous aurions grand tort de nous en inquiéter. Le sort de la République ne dépend pas d'un coup de tête, fût-il tout d'abord couronné de succès. La République aujourd'hui, c'est une chose qui a poussé de profondes racines dans le sol de la France; ce n'est plus seulement une forme plus ou moins perfectible de gouvernement, c'est la forme qui seule peut exclure à tout jamais le monopole et le privilège, le jésuitisme et la corruption.

Depuis plus d'un demi-siècle, le sentiment démocratique s'était infiltré dans nos mœurs, et quand la monarchie constitutionnelle se laissa choir dans la boue en février, la France sans le savoir était républicaine.

Oh! si les hommes monarchiques qui gouvernent

notre jeune République avaient su procurer en bien au peuple la centième partie du mal qu'ils lui ont fait, peut-être ce peuple, toujours trop généreux, croirait-il encore aux vertus de la monarchie; mais il les a vus de nouveau à l'œuvre, ces entrepreneurs de pouvoir à dix-huit-cent millions par an, il sait où leur égoïsme ambitieux voudrait, en lui bandant les yeux, le ramener à reculer; il le connaît maintenant ce passé plein de hontes et d'ignominies, et jamais il ne se retournera vers lui que pour le détester et le maudire.

Que M. Louis Bonaparte dine donc avec ses bons gendarmes quand bon lui semblera, n'en prenons nul souci, et si l'on crie vive l'empereur! dans la salle à manger de l'Élysée, crions au grand soleil, nous autres, VIVE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE!

SELME DAVENAY.

Les Montagnards.

Ce titre, j'en suis certain, va fixer votre attention sur cet article, et quoiqu'il ne s'agisse pas ici des Montagnards que vous pensiez sans doute y rencontrer; vous ne persisterez pas moins à poursuivre, et c'est le but que je me propose; car je veux vous parler des intérêts de nos compatriotes, les véritables Montagnards, habitants des Vosges, eux aussi méritent toutes nos sympathies : leur position est facheuse, très-facheuse, et désire appeler sur eux et sur le sort qu'on leur jugera, l'attention publique.

La plus sainte mission de la presse est de venir en aide à tous ceux qui souffrent, et c'est sous l'impression de cette idée que j'entre en matière.

Pour bien faire comprendre le sujet qu'il s'agit d'exposer, il faut remonter un peu haut; cela est indispensable, qu'ainsi on ne prenne point surtout pour des prétextes les quelques lignes qui vont suivre :

Vers les cinquième et sixième siècles, la longue et large chaîne de montagnes appelée le pays de Voie, ne formait qu'une immense et impénétrable forêt, entrecoupée de torrents et de marécages, n'ayant pour habitants que des bêtes fauves, des aurochs et des ours. — Cette chaîne de montagnes séparait par d'infranchissables espaces, des peuples d'origines, de mœurs et de langues différentes. — A l'est les Allemands, à l'ouest les Gallo-Romains et les Russes.

Quand le tumulte des invasions des hordes du nord se fut un peu apaisé, que les nouveaux peuples qui s'étaient implantés par la force sur le sol de l'ancienne Gaule se furent un peu fixés, on songea à tirer parti du pays des Vosges. Des cénobites vinrent d'abord se retirer dans ses solitudes; plus tard des communautés religieuses les y suivirent et commencèrent les défriche-

Parmi les embrassades qui suivirent ce touchant accueil, on put distinguer ces mots :

— Oh! mon cher oncle, que je vous suis reconnaissant de cette démarche... vous déranger pour moi... à votre âge! Eh! eh! mon cher Philippe, ne fallait-il pas que je visse de mes propres yeux, pour t'éviter une nouvelle folie...

— Une folie!... Oh! je vous jure!...

— Ta, ta, ta, mon ami, quand le cœur est embrasé, la fumée nous monte à la tête; elle nous éivre et nous fait voir tout en beau. Heureusement, continua-t-il en traversant la cour appuyé sur le bras du jeune homme, heureusement, je suis là, et j'y verrai clair pour deux.

Mais avant de poursuivre, esquissons rapidement les traits de M. le comte : Figurez-vous un petit vieillard au teint bilieux, au regard pétillant de malignité, au sourire sarcastique; le tout légèrement tempéré par une expression de bonhomie indéfinissable. Il y avait du Don-Juan et du Sanchò Pença dans cette physionomie. Son costume était celui de l'époque : le petit chapeau à

FEUILLETON DU PEUPLE VOSGIEN.

SCHINDEREANS

(JEAN-L'ÉCORCHEUR).

Historique.

SUITE \*.

V.

Après la sortie de Philippe, Louise avait fait de sérieuses réflexions; elle s'était promis d'être plus prudente à l'avenir et surtout de mieux fermer sa porte. Comme la bergeronnette qui a senti le plomb du chasseur effleurer son aile, elle devint dès lors d'une circonspection désespérante. Philippe d'Argental s'irritait des obstacles; ardent et passionné, il s'accommodait mal d'une réserve qui augmentait son amour sans le lasser. Mais toute l'adresse qu'il mettait à reprendre la scène où il l'avait

laissée, échouait contre l'innocente tactique de la jeune fille.

Les choses en étaient là quand l'arrivée d'un nouveau personnage vint changer la situation de nos héros et donner une direction active à leurs désirs.

Un matin, le pavé de la cour retentit sous les roues d'une berline de voyage. Le bruit de ce véhicule aristocratique, le piaffement des chevaux et des coups de fouet qui fendaient l'air, mirent tout l'hôtel en émoi... Louise elle-même ne put résister au désir de voir ces nouveaux venus.

Un petit vieillard, qui se dorlottait au fond de la berline, passant alors la tête à la portière, demanda si le vicomte d'Argental n'était point descendu à cet hôtel.

— Oui, monseigneur, répondit le père Blésius en se découvrant, M. le vicomte habite l'hôtel depuis un mois passé.

Mais à peine ces explications étaient-elles données, que le jeune homme lui-même, s'élançant vers la voiture, vint recevoir dans ses bras le digne vieillard.

\* Voir les numéros des 19, 23, 26, 31 juillet et 6 août.



ments. Autour de ces premiers habitants se groupèrent bientôt quelques populations qui développèrent et étendirent les premières cultures. L'impulsion était ainsi donnée, il ne s'agissait plus que de seconder et d'encourager le mouvement du progrès qui se manifestait. Les gouvernements dans ces temps reculés ne firent pas faute à cette mission. Les princes de Lorraine surtout, apportèrent à l'œuvre, la plus louable et la plus constante persévérance. Leurs efforts furent couronnés d'un succès complet.

Leurs gouvernements, dirigés par cette idée si simple, si rationnelle et si pratique; qu'un pays ne vaut qu'autant qu'il est peuplé, fit tout ce qui était nécessaire pour appeler les colons... Leurs lois, leurs ordonnances, leurs lettres-patentes en font foi. Terrains concédés gratuitement ou ascensés presque pour rien, dispense d'impôts ou impôts extrêmement légers, concessions dans les forêts, octroi de bois de construction et de chauffage presque à discrétion et sans rétribution, bois livrés au parcours et enfin tolérance et liberté.

A la faveur de pareilles et d'aussi libérales dispositions, la population augmenta rapidement; les villages, les fermes s'élevèrent; les sommets et les pentes jadis déserts se couvrirent de troupeaux; les rivières, les torrents, les cours d'eau, furent indignés, contenus, régularisés; des chemins et des communications furent établis; et ce pays naguère encore sauvage et barbare, fut pénétré par la civilisation et se peupla d'une race d'hommes énergiques, laborieux et intelligents.

Cela était de la bonne politique et de la bonne administration d'un pays qui ne valait rien, et ne produisait rien que des arbres qui pourrissaient sur place: on fit un bon et productif pays qui ajouta à la puissance et à la richesse de l'Etat.

Voilà pour l'ancien régime. — Le nouveau pays était créé et marchait de pair avec ses aînés en civilisation; mais depuis, cette situation, déjà si bonne, s'est tellement améliorée, que les vallées des Vosges font aujourd'hui l'admiration de tous les étrangers. Le génie de leurs habitants, leur commerce, leur puissante et riche industrie, ces vastes établissements, ces habitations si nombreuses, si riantes et si gracieuses dissimulées sur les flancs de toutes les montagnes, ces enclaves forestières si pittoresques, ces cultures si bisarrement et découpées au milieu des rochers, la beauté et la bonté des routes, tout vous séduit, vous étonne et vous tient sous le charme.

Eh bien, c'est ce magnifique pays qui est menacé d'une prochaine décadence.

L'administration actuelle, qui a oublié sans doute l'apologue de la poule aux œufs d'or, prenant positivement le contre-pied du système adopté avec tant de succès par celles qui l'ont devancée, prétend retirer une à une, aux montagnards des Vosges, descendants des premiers colons, toutes les concessions ci-devant énumérées consenties au profit de leurs ancêtres, pour les attirer et les fixer dans le pays. C'est une guerre incessante, une guerre de tous les jours, de tracasseries, de procès-verbaux et de procès.

« Droits de propriétés dans les forêts, droits d'usage équivalents aux droits de propriétés dans les forêts, droits de fouillées, droits de passage, pâturages communaux, essarts communaux, landes, pâtis, enclaves dans les bois, propriétés bâties ou cultivées, acquises par des siècles de souffrance, tout est attaqué avec une persistance inouïe, tout est remis en question, tous les droits anciens ou sont méconnus et déniés, ou interprétés de telle manière qu'ils perdent toute valeur.

Les communes luttent vainement et s'épuisent en efforts impuissants contre ces envahissements. Les tribunaux de première instance, qui connaissent et appré-

cornes, l'habit de velours noir à grands boutons d'argent, les manchettes et le jabot de dentelle, la culotte, les bas de soie et les souliers à boucles d'or.

Du reste, quoique voûté par l'âge, le petit vieillard était encore sémillant; ses mouvements étaient vifs, sa démarche dégagée, ses réparties promptes, toujours accompagnées d'un petit éclat de rire sec et railleur.

En approchant de l'hôtel, il aperçut Louise et la fixa en connaisseur.

— Eh! eh! mais, s'écria-t-il, je gage que je ne me trompe point! Et se tournant vers Philippe, il lui dit de ce ton moitié sérieux, moitié railleur assez habituel aux vieillards:

— Mon cher neveu... je vous en fais mon compliment. Diable! vous avez bon goût! et je commence à comprendre votre enthousiasme.

Ces paroles arrivèrent clairement jusqu'à Louise, car la voix du petit vieillard était d'une netteté remarquable et fortement accentuée. La jeune fille se sentit rougir; son premier mouvement fut de se retirer, mais elle fit

reflexion que ce serait manquer aux lois de la politesse, et elle resta.

Le comte remarquant son émotion s'avança vers elle avec un sourire plein de galanterie. Mille pardons de vous avoir fait rougir, ma belle enfant, lui dit-il, mais l'étonnement et l'admiration que nous inspire la beauté sont des hommages auxquels il faut vous habituer; vous y serez souvent exposée.

— Monseigneur, lui répondit Louise, un compliment si peu mérité me rend toute confuse.

— En vérité vous êtes modeste, mon enfant, je vous jure qu'il n'en est pas de plus sincère. Et pour appuyer son assertion, il lui prit respectueusement la main et y déposa un baiser.

Dirigeant alors un regard malin vers Philippe d'Argental: Notre âge, dit-il, a des privilèges que nous envie la jeunesse, n'est-ce pas, vicomte?

— Oh! certainement, cher oncle, mais de grâce n'en abusez pas.

— Oh! certainement, cher oncle, mais de grâce n'en abusez pas.

— Oh! certainement, cher oncle, mais de grâce n'en abusez pas.

— Oh! certainement, cher oncle, mais de grâce n'en abusez pas.

— Oh! certainement, cher oncle, mais de grâce n'en abusez pas.

## Assemblée législative.

Suite et fin de la séance du 6 août.

L'Assemblée adopte au scrutin secret, par 298 voix contre 228, l'ensemble du projet de loi sur les chemins de fer de Nantes et de Bordeaux, et passe ensuite à la discussion du projet relatif à la cessation du cours forcé des billets de Banque de France.

M. SAUTYRA propose de maintenir la circulation des coupons de 100 et de 200 fr. dans la proportion de 10 pour cent au moins pour les premiers et de 20 pour cent au moins pour les seconds, du capital circulant en billets. Cet amendement est rejeté.

M. VIDAL propose le paragraphe additionnel suivant: « Les billets de la Banque seront toujours acceptables au pair, comme monnaie, par tous les comptoirs nationaux d'escompte et par toutes les caisses publiques, en paiement de tous droits et amendes perçus au profit du Trésor, en paiement de toute espèce de contributions directes ou indirectes sans exception. » Cet amendement est également rejeté, et l'ensemble du projet adopté sans aucune modification.

reflexion que ce serait manquer aux lois de la politesse, et elle resta.

Le comte remarquant son émotion s'avança vers elle avec un sourire plein de galanterie. Mille pardons de vous avoir fait rougir, ma belle enfant, lui dit-il, mais l'étonnement et l'admiration que nous inspire la beauté sont des hommages auxquels il faut vous habituer; vous y serez souvent exposée.

— Monseigneur, lui répondit Louise, un compliment si peu mérité me rend toute confuse.

— En vérité vous êtes modeste, mon enfant, je vous jure qu'il n'en est pas de plus sincère. Et pour appuyer son assertion, il lui prit respectueusement la main et y déposa un baiser.

Dirigeant alors un regard malin vers Philippe d'Argental: Notre âge, dit-il, a des privilèges que nous envie la jeunesse, n'est-ce pas, vicomte?

— Oh! certainement, cher oncle, mais de grâce n'en abusez pas.

Puis, à la majorité de 595 voix contre 104, l'Assemblée adopte le projet de loi ouvrant un crédit de 50,000 fr. à l'effet de pourvoir aux dépenses du conseil général de l'agriculture, du commerce et des manufactures, et la séance est levée à six heures.

Séance du 7 août.

L'Assemblée, qui a hâte de terminer ses travaux, vote le dernier article et l'ensemble du budget des recettes, le tout accompagné de quatorze scrutins sans importance politique et concernant tous des projets de loi d'un intérêt local.

On croyait d'abord que dans sa hâte, l'Assemblée oublierait de voter la loi qui doit réglementer la presse dans les colonies, loi que M. Romain-Desfossés trouve urgente et que les colonies trouveront monstrueuse. Mais au milieu de la séance, M. Salmon monte à la tribune, lit son rapport et le projet qui, amendé par la commission, est réduit à neuf articles et conclut en demandant l'urgence. L'urgence déclarée, l'Assemblée, sans laisser entamer la discussion générale, repousse presque sans examen un amendement de M. de Greslan demandant à ce que la presse dans les colonies soit régie par les mêmes lois que la presse de France, et adopte successivement presque sur la simple lecture les neuf articles de la commission, ainsi que l'ensemble du projet.

Une loi contre la liberté, et surtout contre la liberté de la presse! L'Assemblée pouvait-elle clore ses travaux avec plus d'à propos et de logique?

Après ce vote, l'Assemblée ajourne après la prorogation la demande d'interpellation que M. Rigal voulait adresser à M. le ministre de l'intérieur sur la nécessité de dresser pendant la prorogation un tableau statistique officiel sur la situation des listes électorales, et la séance est levée à six heures.

Séance du 8 août.

L'ordre du jour appelle des rapports de pétitions.

M. DE LA BROISE, l'un des rapporteurs, monte à la tribune et rapporte un grand nombre de pétitions sans intérêt.

Des mécaniciens de la marine française présentent un projet d'organisation de la marine militaire.

Le renvoi de la commission d'enquête sur la marine est ordonné.

M. CORDIER (du Calvados) dépose le rapport sur la proposition de M. Rigal tendant ce qu'il soit dressé un tableau statistique des résultats obtenus par suite de l'application de la loi électorale du 31 mai. Les conclusions de la commission tendent au rejet de la proposition.

M. DE COETLOSQUET, rapporteur, rend compte d'une pétition des chapeliers de Clermont (Puy-de-Dôme), qui demandent l'interdiction du travail de chapellerie aux condamnés de la maison centrale de Riom.

M. LATRADE demande le renvoi à M. le ministre de l'intérieur. L'interdiction du travail pour les condamnés entraîne de grands inconvénients; mais, d'un autre côté, la concurrence faite à l'industrie particulière n'est pas moins fâcheuse.

L'ordre du jour est prononcé.

Le sieur de Serrecrier, à Conjeton (Tarn-et-Garonne), signale les chemins de fer et les machines à vapeur comme pernicieux, en ce qu'ils enlèvent le travail aux ouvriers, et en demande la suppression. — Ordre du jour.

M. RICHARDET demande à interpellier M. le ministre de l'intérieur sur la dissolution de la garde nationale de Salins et notamment de la compagnie de sapeurs-pompiers.

Le renvoi après la prorogation est ordonné.

M. BIGREL, rapporteur, rend compte d'une pétition de M. Labatut, cultivateur à Morlans (Basses-Pyrénées), qui demande que nul ne puisse être nommé maire s'il a encouru une condamnation correctionnelle pendant les cinq ans qui ont précédé son élection.

Renvoyé au ministre de l'intérieur.

Des libraires de Paris se plaignent de la violation de la loi du 21 mai 1836 contre les loteries et les ventes de marchandises avec primes et demandent qu'il y soit mis un terme.

Renvoyé au ministre de l'intérieur.

M. DUMAS dépose un projet de loi de crédit extraordinaire. Il dépose également un projet de loi sur l'organisation du crédit foncier.

L'Assemblée renvoie l'un et l'autre à la commission de finances.

Cette réponse provoqua un éclat de rire du petit vieillard.

— Mon cher Philippe, dit-il, je n'aurais pas cru pouvoir encore te rendre jaloux! Puis se tournant vers le père Blésius, qui assistait à cette petite scène et dont la bonne figure s'épanouissait de plaisir, monsieur, ayez la bonté, je vous prie, de me donner une chambre contiguë à celle du vicomte.

— Elle est prête, monseigneur.

— Ah! fort bien, j'y monte.

Il s'avança vers Louise et reprit le bras de Philippe d'Argental. Hélas! mon ami, dit-il d'une voix dolente, on a beau rire et se démener pour paraître jeune, à chaque instant les marches d'un escalier viennent nous avertir qu'il faut trébucher bientôt.

Il tourna la tête en prononçant ces paroles, et voyant que personne ne les suivait, il monta l'escalier avec l'agilité d'un écureuil.

ÉMILE-ERCKMANN CHATRIAN.

(La suite au prochain numéro.)



M. VALENTIN : Je prierais l'Assemblée d'ordonner le rapport de la pétition du chef de bataillon Chastaing, destitué comme chacun sait, et victime d'une injustice. Le rapport doit être fait, puisque la pétition remonte au mois de juin 1849.

Il n'est pas donné suite à cette réclamation.

M. LE PRÉSIDENT : L'assemblée n'étant plus en nombre, la séance est levée. S'il allait y avoir quelque chose à l'ordre du jour, les représentants seront prévenus à domicile.

M. CH. LAGRANGE : Je m'oppose à ce qu'on prenne des vacances avant l'époque fixée. Tant que l'ordre du jour n'est pas épuisé, nous devons rester à notre poste. Une proposition très-sérieuse a été déposée par moi; elle a pour but d'autoriser les membres de l'Assemblée, présents à Paris, à assister aux séances de la commission des vingt-cinq. Le rapport de cette proposition est fait. Puisque nous sommes payés, nous devons avoir la pudeur (rumeurs et interruptions à droite) de siéger jusqu'au dernier jour, alors surtout que des questions très-graves exigent une solution immédiate. Je ne pense pas que vous vouliez renvoyer ma proposition après la prorogation; ce serait dérisoire. (Mouvement.)

L'assemblée décide que la proposition ne sera pas mise à l'ordre du jour de demain.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais vous consulter pour savoir si vous entendez tenir encore séance.

M. LAGRANGE : Puisque nous avons jugé à propos de prendre trois mois de vacances (bruit), j'insiste pour que les deux jours qui nous restent soient employés.

L'assemblée décide qu'elle se réunira demain.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Séance du 9 août.

La séance est ouverte à deux heures et demie. Le procès-verbal est adopté.

Pétitions. — MM. DE TRÉVENENC, BOUVATIER, ARNAUD (du Var), donnent lecture de quelques pétitions sans importance au milieu de l'inattention générale.

M. LÉON CRESTIN demande à interpeller M. le ministre de l'intérieur sur les motifs de la dissolution de la garde nationale de Dôle (Jura).

M. BAROCHÉ, qui entre dans la salle en ce moment. Je suis aux ordres de l'assemblée.

M. LEBEUF. Il n'y a pas besoin d'explications. Le ministre est dans son droit. (Rumeurs à gauche.)

Voix à droite. Après la prorogation.

M. LE PRÉSIDENT. Aux termes du règlement, il faut 375 membres pour la validité d'un vote; le bureau vient de compter les membres présents; il n'y a que 250 représentants dans la salle; on ne peut donc voter.

Plusieurs voix. Eh bien! levez la séance.

M. CHÉGARAY monte à la tribune.

Quelques voix. On est pas au nombre.

M. CHÉGARAY. Hier, l'assemblée a renvoyé à la commission du crédit foncier le projet qu'a proposé M. le ministre de l'agriculture et du commerce. Je ne viens pas me plaindre de ce que M. le ministre n'a apporté ce projet que le lendemain même du jour où la commission avait terminé son travail. (A gauche. Très-bien! très-bien!) Je viens dire qu'aux termes de la Constitution, il faut que ce projet soit accompagné de l'avis du conseil d'Etat. M. le ministre nous a dit qu'il y avait dissidence entre le gouvernement et le conseil d'Etat sur le point capital de la loi, la garantie de l'Etat. La commission ne pourra s'en occuper, que quand l'avis du conseil d'Etat lui aura été communiqué. (Mouvement à gauche. Très-bien! très-bien!)

M. LE PRÉSIDENT. L'assemblée n'étant pas en nombre, la séance est levée.

Il est trois heures un quart. On pense qu'il n'y aura pas séance demain.

### Chronique locale.

Voici les votes de nos représentants sur le projet de budget des recettes pour l'exercice 1851 :

Absent par congé, M. de Ravinel.

Absent au moment du vote, M. Aubry.

Pour, MM. Buffet, Febvrel, Huot, Houel et Resal.

Contre, MM. Forel et Guilgot.

On assure que M. Febvrel, représentant du peuple, arrivé hier lundi à Remiremont, a été accueilli par un cri peu parlementaire et très-significatif, lorsqu'il est adressé à M. Febvrel.

Cette réception improvisée, et sur laquelle les détails nous manquent, suffira sans doute pour lui faire comprendre que l'on a su apprécier sa conduite à l'assemblée nationale. — Ce petit incident a rappelé à tout le monde la fameuse lettre de M. Febvrel adressée à un M. Friry, alors président de club, et dans laquelle il annonçait qu'il allait au comité de Mirecourt pour dévoiler les intrigues des réactionnaires.

A l'assemblée nationale, M. Febvrel a voté : Le rétablissement de l'impôt des boissons, — la dotation de 500,000 fr. à la duchesse d'Orléans, — l'enseignement par les jésuites, — l'abolition du suffrage universel, — etc. etc.

Il n'y a pas une mesure impopulaire à laquelle le nom de cet homme ne soit attaché.

Mardi. — Au moment de mettre sous presse, on

nous annonce que M. Febvrel vient d'être ce matin, sur la route de Plombières, l'objet d'une nouvelle manifestation non moins significative que celle de la veille.

Voilà quatre années consécutives que le collège de Remiremont obtient un succès complet aux examens du baccalauréat, et que tous les élèves sortis de cet établissement sont reçus de la première fois. Mais le succès de cette année est d'autant plus beau, que, par suite de la suppression du certificat d'études, la faculté s'est montrée très-avare de diplômes; ainsi, sur quarante-deux candidats qui se sont présentés dans les trois premiers jours de la session, elle en a ajourné trente-quatre. Parmi les huit candidats admis, Remiremont en compte trois : ce sont MM. Louis Parisot, de cette ville, Jean-Pierre Vivenet, de Faucompière, et Olympe Valdenaire, de Bussang. Deux autres, MM. Alfred Puton, de Remiremont, et Eugène Guillemet, de Luxeuil, avaient déjà obtenu à Pâques le grade de bachelier, l'un devant la faculté des lettres de Paris, l'autre devant celle de Strasbourg.

Notre confrère le citoyen Lelièvre, rédacteur du *Travailleur de Nancy*, comparait le 6 de ce mois devant le jury de la Meurthe sous trois inculpations : celles de diffamation envers les officiers du 48<sup>e</sup> de ligne, d'attaque contre la discipline de l'armée et d'excitation à la haine et au mépris des citoyens, à raison de deux lettres de soldats de ce régiment, qui avaient paru dans le *Travailleur*.

Le jury a répondu négativement aux six questions qui lui ont été posées. Le verdict a été accueilli aux cris de *Vive la République!*

— Le *Patriote de la Meurthe* rend compte de son procès avec M. Aubry dans les termes suivants :

« L'affaire de M. Aubry, représentant du peuple, contre le *Patriote* a été appelée vendredi devant le tribunal correctionnel de Nancy. Le plaignant, qui se trouvait à l'audience, était assisté de M<sup>e</sup> Volland. Le *Patriote* avait pour défenseur M<sup>e</sup> Louis. Le siège du ministère public était occupé par M. Leclerc, procureur de la République; c'est dire que les plaidoiries ont été tour à tour vives, brillantes, incisives et pleines d'intérêt. Nous ajouterons aussi, sans crainte d'être démenti par le nombreux auditoire qui se pressait dans l'enceinte étroite du tribunal, que jamais le défenseur du *Patriote* n'avait été plus heureusement inspiré. Après avoir entendu M<sup>e</sup> Volland, qui a soutenu la compétence du tribunal et l'évidence du délit de diffamation, M<sup>e</sup> Louis, qui a décliné cette compétence et subsidiairement plaidé sur le fond, M. le procureur de la République, dont les conclusions ont été conformes au plaidoyer de M<sup>e</sup> Volland, et qui a requis contre le *Patriote* une condamnation à 25 fr. d'amende et aux dépens, le tribunal a renvoyé à huitaine pour le prononcé du jugement. »

### Chronique des départements limitrophes.

NANCY. — La vente des coupes domaniales et communales de l'exercice 1850 est fixée de la manière suivante :

Toul, le samedi 7 septembre prochain; Nancy, le mardi 10 id.; Château-Salins, le jeudi 12 id.; Sarrebourg, le lundi 16 id.; Lunéville, le jeudi 19 id.

— M. le juge de paix du canton ouest de Nancy, dans l'une de ses dernières audiences, a eu à statuer sur une demande assez bizarre. Un courtier matrimonial demandait condamnation (contre des époux l'un et l'autre septuagénaires) en paiement d'une somme de 115 fr. pour avances et courtage de l'hymen qu'il leur avait fait contracter. Dans cette somme, figurait celle de 6 fr., pour avoir conduit la fiancée à confesse. Le magistrat a fait justice d'une exigence aussi excentrique qu'immorale, en renvoyant les défenseurs de la demande formée contre eux.

(*Patriote de la Meurthe.*)

— Jendi dernier vers sept heures du soir, le sieur Lambert Pano, âgé de 55 ans, remplaçant au 17<sup>e</sup> léger, en garnison à Strasbourg, pour le moment en congé provisoire de libération à Nancy, où il exerçait l'état de terrassier, s'est coupé la gorge; puis trouvant que la mort n'arrivait pas assez vite il est allé se précipiter dans un trou de la prairie de Tomblaine, d'où il a été retiré sans vie.

L. Pano était d'une conduite très-irrégulière; il visitait les cabarets beaucoup plus que les chantiers de travail, et avant d'exécuter sa criminelle résolution, il avait épuisé toutes ses ressources.

(*L'Ami du Peuple.*)

— Dans la nuit de dimanche à lundi, sur les deux heures du matin, un soldat du 48<sup>e</sup> de ligne est tombé par une des fenêtres du 5<sup>e</sup> étage de la caserne Sainte-Catherine sur le pavé de la cour de derrière. La sentinelle ayant entendu le bruit de la chute a averti le poste, qui s'est empressé de relever ce malheureux qui ne donnait aucun signe de vie. Le chirurgien-major, appelé immédiatement, a déclaré que le militaire avait les deux jambes cassées, le crâne défoncé et que la mort avait dû être instantanée. Lezay (c'est le nom du militaire) était rentré à sept heures du soir en état d'ivresse. On suppose que s'étant approché de la fenêtre le pied lui

aura manqué. On ne lui connaissait d'ailleurs aucun sujet de chagrin.

(*Idem.*)

VERDUN. — Des désordres que la police n'a pas su empêcher, mais dont elle saura sans doute découvrir les auteurs, ont eu lieu à Verdun, dans la nuit de vendredi à samedi. On a enfoncé des volets-persiennes chez plusieurs particuliers, enlevé des guérites placées devant la demeure de quelques autorités militaires, déplacé des enseignes, brisé un charriot, acroché à la statue de Chévert l'écrêteau d'un marchand de vin et commis une foule d'autres faits, que les uns appellent des farces et que les hommes d'ordre qualifient de délits.

(*Le Franc-Parleur de 1850.*)

— Hier dimanche, à onze heures du soir, une rixe s'est élevée dans la rue Dame-Zabée, entre des lanciers et quelques citoyens. Les militaires avaient le sabre à la main. Nous ne savons s'il y a eu des blessés. Mais ce que nous savons, c'est que la police n'était pas là.

(*Idem.*)

STRASBOURG. — Le conseil municipal de Strasbourg a tenu vendredi soir une séance qui a été principalement consacrée aux mesures à prendre à l'occasion de l'arrivée de M. le président de la République à Strasbourg.

M. le maire a donné lecture d'un rapport, duquel nous extrayons les passages suivants :

« La ville de Strasbourg, sincèrement attachée à la Constitution, recevra, je n'en doute pas, le président de la République avec le respect et la déférence dus au rang élevé que la Constitution lui assigne, et aux fonctions éminentes qu'il remplit.

« Quant aux mesures à prendre pour la réception de M. le président dans nos murs, j'ai dû me concerter avec les autorités civiles et militaires.

« M. le général commandant la division prépare une grande revue des troupes de l'armée à laquelle la garde nationale sera appelée à prendre part. Un feu d'artifice sera tiré par l'artillerie de la garnison; enfin j'ai l'intention d'organiser par souscription, à la salle de spectacle, un bal auquel M. le président de la République sera officiellement invité et qui deviendra un point de réunion pour nos concitoyens et les nombreux étrangers que fera affluer dans notre ville le séjour du premier fonctionnaire de l'Etat. . . . .

« L'excédant du produit de la souscription sur les frais de la fête sera versé au bureau de bienfaisance.

« Ces dispositions me paraissent concilier entièrement la déférence due au président de la République avec les convenances du régime démocratique sous lequel nous vivons.

« Elles ne nécessitent, comme vous le voyez, aucun concours de la caisse municipale, et sous ce rapport nous ne pouvons que nous en féliciter, car vous savez que la situation gênée de nos finances nous oblige d'ajourner d'année en année les travaux les plus utiles, et qu'au moment actuel nos rentrées couvrent à peine nos dépenses obligatoires et courantes. . . . .

« M. le maire ajoute qu'au moment d'entrer en séance il a reçu une lettre de M. le préfet qui lui annonce que l'itinéraire de M. le président est ainsi fixé :

« Le 21, à deux heures et quart du soir, arrivée à Strasbourg;

« Le 22, séjour à Strasbourg;

« Le 23, à deux heures du soir, départ de Strasbourg. »

La discussion s'étant engagée à la suite de ce rapport, M. Sengenwald propose de prélever sur la caisse communale une somme de 4,000 fr. pour distribution de secours aux indigents.

Cette proposition est rejetée à une majorité de 18 voix contre 6, et le conseil donne son approbation au rapport de M. le maire, en ce qui concerne les dispositions à prendre par la municipalité.

COLMAR. — M. Runtz est nommé commissaire de police à Colmar, en remplacement de M. Weiss.

M. Runtz a déjà occupé dans notre ville les fonctions auxquelles il vient d'être appelé de nouveau.

BEINHEIM. — Un passage régulier est établi près de notre commune pour traverser le Rhin. Un grand nombre de voyageurs prennent cette route pour aller aux eaux de Bade.

(*Idem.*)

THANN. — Un cruel accident, que l'on peut attribuer à l'imprudence de celui qui en est la victime, a eu lieu, dans la matinée de mercredi dernier, au canton Bottenhög, banlieue de Vieux-Thann.

Le nommé François Heg, manoeuvre, âgé de quarante-quatre ans, demeurant à Thann, malgré les remontrances qui lui furent faites, alla travailler dans la sablière du nommé Hochenfuss, qui, par l'effet des dernières pluies, présentait un danger réel. Aussi, à peine le malheureux y avait-il travaillé quelque temps, que la voûte de la sablière se détacha du sol et couvrit Heg d'un amas de gravier.

Un de nos concitoyens qui passait en ce moment sur la route, s'empressa d'appeler les plus proches voisins, et se mit aussitôt en mesure avec leur concours de retrouver celui qui venait d'être enterré vivant. A force de soins et de travail, le malheureux fut retiré des décombres; mais un instant après, il rendit le dernier soupir. Heg était marié et avait un enfant.

(*Idem.*)

BELFORT. — Une affaire de tentative de corruption en matière de recrutement a été soumise vendredi dernier au tribunal correctionnel de Belfort. Nous citons les faits dont les conséquences peuvent servir d'exemple à ceux qui croient faire une chose licite et convenable en offrant aux officiers de santé des sommes plus ou moins rondes dans le but de les détourner de leurs devoirs.

Le nommé Hantz, de Kruth, conscrit de la classe de 1850,



de concert avec le sieur Blaise, ancien instituteur, a adressé une lettre écrite par ce dernier au docteur du 74<sup>e</sup> de ligne qui faisait partie du conseil de révision, dans laquelle on lui offrait une somme de 400 fr. s'il parvenait à faire exempter Hantz du service militaire. Le docteur a immédiatement envoyé cette lettre au procureur de la République qui a traduit les corrupteurs à la barre du tribunal, où ils ont été condamnés chacun à 20 fr. d'amende et à deux mois de prison.

*(Courrier du Bas Rhin.)*

**BELFORT.** — Un événement bien malheureux est arrivé lundi dernier dans les circonstances suivantes : le sieur Choppe, ouvrier de fabrique, travaillant chez MM. Japy frères, à Beaucourt, amenait de Vézelois à Belfort deux jeunes filles, lorsque, arrivé près de la porte de Brisach, la voiture qu'il conduisait a heurté le montant de la barrière qui se trouve placée devant la maison du portier-consigne. Le choc fut si violent que le train de derrière s'est détaché du corps de la voiture : le cheval continuait à courir, et c'est en voulant sauter en bas de la voiture que le conducteur s'est brisé la tête sur le pavé. La mort a été instantanée.

— M. le commandant de Charmois, chargé de la direction du génie à Phalsbourg, passe en la même qualité à Belfort.

**BISCHWIHR.** — Encore une victime de la réaction ! — Le garde champêtre de cette commune, homme probe, laborieux, plein de zèle et de bon sens, ancien soldat de l'empire, vient d'être destitué. — Pourquoi, direz-vous ? Pourquoi, mon Dieu ! parce qu'il n'est pas fanatique, parce qu'il n'est pas bigot, parce qu'enfin il a voté rouge aux dernières élections. On le suppose du moins, car le scrutin étant secret, on ne peut le savoir d'une manière sûre et certaine. C'est néanmoins là le principal chef d'accusation de messieurs les honnêtes et modérés, qui ont provoqué cette destitution.

Tout le monde a été indigné de cet acte d'arbitraire : des réclamations énergiques se sont fait entendre, et il paraît qu'une enquête a lieu en ce moment.

*(Républicain du Rhin.)*

**LANGRES.** — Au bal offert par notre ville au général de Castellane, on a surpris en flagrant délit d'escroquerie au jeu deux Grecs parfaitement vêtus et décorés. Ils ont été placés sous la main de la justice.

**MENNOUVEAUX (Haute-Marne).** — Le 12 juillet dernier, un événement aussi extraordinaire que fatal dans ses conséquences s'est passé dans les bois qui avoisinent la commune de Menneville. Le curé d'Ageville, accompagné de l'instituteur, s'était rendu à Menneville pour acheter des essaims d'abeilles. Au moment où l'on venait de soulever un des paniers pour vérifier la force des essaims, des abeilles s'échappèrent furieuses et l'une d'elles vint piquer le curé au-dessus de l'arcade sourcilieuse. La douleur fut si vive qu'elle détermina, à l'instant même, une révolution au cerveau. En effet, à peine fut-il piqué, que les personnes qui étaient présentes le virent chanceler et tomber à la renverse pour ne plus se relever. Il venait d'être frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante. M. Collier, qui n'était âgé que de 59 à 40 ans, est vivement regretté des habitants de sa commune.

*(Union de la Haute-Marne.)*

## Intérieur.

**Louis-Philippe en France.** — Un de nos amis, représentant du peuple, a reçu d'une personne digne de foi la communication suivante : Le 5 août, vers cinq heures du matin, près du village des Planches, à sept kilomètres de Louviers, arrivait une berline dans laquelle se trouvaient l'ex-roi Louis-Philippe, l'ex-duc de Nemours et une dame. Le cocher a demandé le chemin de Houdonville (vallée d'Iton), il est revenu sur ses pas et a pris cette direction. La personne qui atteste ce fait a pu d'autant moins se tromper qu'elle connaît ou ne peut mieux chacun des membres de la famille d'Orléans. Toutefois, elle n'a pu reconnaître la dame qui occupait le fond de la berline.

**La sainte alliance.** — Si M. Louis Bonaparte espère une prorogation de pouvoirs, il paraît qu'il ne l'attend pas de l'amour et de l'enthousiasme populaires. C'est en dehors de la nation qu'il trouvera l'appui le plus sûr et le plus efficace. On assure en effet que les ambassadeurs des grandes puissances ont annoncé aux cours (c'est l'expression même du document), aux cours de Wiesbaden et de Claremont, que leurs gouvernements verraient avec plaisir une prorogation de la présidence de M. Bonaparte, et que les efforts des puissances se concentreraient désormais vers ce but. On ne dit pas si M. le président de la République s'honore de cette protection, encore moins s'il l'a réclamée.

— L'Académie française a tenu cet après-midi sa grande séance annuelle au palais de l'Institut, sous la présidence de M. Salvandy. Le prix d'éloquence a été décerné à M. Baudrillard, pour son éloge de M<sup>me</sup> Staël. L'Académie a décerné 15 prix de vertu, 9 prix aux auteurs d'ouvrages les plus utiles aux mœurs. Le prix de 10,000 fr. (Montyon) à M. Emile Augier, pour sa comédie de *Gabrielle*; le prix Gobert a été maintenu à M. Augustin Thierry et à M. Bazin. L'Académie promet un grand nombre de prix pour 1851 et 1852.

— Voici, d'après un journal officiel, l'itinéraire du voyage de M. le président de la République : 12 août. Départ de Paris pour Dijon, par Tonnerre. Réception et revue à Tonnerre.

13. Séjour à Dijon.

13. Voyage de Dijon à Lyon; arrêt à Châlons; réception et revue à Mâcon.

15 et 16. Séjour à Lyon.

17. Voyage de Lyon à Lons-le-Saulnier; arrêt et revue à Bourg.

18. Voyage de Lons-le-Saulnier à Besançon, par Dôle; arrêt et revue à Dôle.

19. Voyage de Besançon à Belfort.

20. Voyage de Belfort à Colmar, par Mulhouse.

21. Voyage de Colmar à Strasbourg.

22. Séjour à Strasbourg.

23. Voyage de Strasbourg à Sarrebourg, par Phalsbourg.

24. Voyage de Sarrebourg à Nancy, par Lunéville; réception et revue à Lunéville.

25 et 26. Voyage de Nancy à Metz et séjour à Metz.

27. Voyage de Metz à Châlon-sur-Marne, par Verdun.

28. Retour à Paris.

— Le conseil d'arrondissement de Ribérac a émis le vœu « du rappel de la loi électorale actuelle, de la non-révision de la Constitution avant l'époque légalement fixée, de la non-prorogation des pouvoirs du président de la République, et de la pleine et entière exécution de la Constitution, hors de laquelle il n'y a pas de salut pour le pays. »

— La cour de cassation ayant décidé, sur deux pourvois différents, que la constatation du domicile électoral par la déclaration des pères et mères, beaux-pères et belles-mères des réclamants, ne peut profiter à ceux-ci qu'autant que les déclarans sont eux-mêmes en état de justifier légalement leur domicile triennal, M. Thiers ne sera pas électeur, parce que Mme Dosne, sabelle-mère, n'a pas trois ans de domicile à Paris.

— Le gérant de la *Feuille du Village* a été condamné aujourd'hui à 6 mois de prison et 2,000 fr. d'amende, et plus l'affichage du jugement à 100 exemplaires dans le département du Jura.

— La cour d'assises a aussi prononcé à la requête du grand chancelier de la légion-d'honneur, la dégradation de M. Libri, membre de cet ordre, motivée sur les vols de livres pour lesquels M. Libri a été condamné.

— Si les accidents sont rares sur nos lignes de chemins de fer, on le doit particulièrement à la surveillance active des conducteurs et chefs de gares. On ne cesse de recommander aux voyageurs de s'abstenir de mettre la tête hors des wagons, et d'attendre pour sortir que les trains soient arrêtés. Dimanche, un voyageur parti par le premier train de la rive gauche, oubliant cette recommandation, a eu la tête fracassée en passant sous un pont soutenu par des piliers en fer. Arrivé à Versailles, on l'a transporté à l'hospice, où il est mort quelques heures après. Cet accident n'est pas le seul que l'on ait à déplorer dans le même lieu. L'on assure que les administrateurs s'occupent de faire éloigner les piliers de la voie. Ces travaux sont urgents; on ne saurait trop recommander de les activer, afin de prévenir tout nouveau malheur.

— Le *Journal de Rouen* parle d'une nuée de papillons blancs qui s'est abattue sur la ville et a couvert les quais. Les feuilles de l'Algérie déplorant les ravages causés par une terrible invasion de sauterelles; dans plusieurs districts des récoltes ont été dévorées.

— Hier, à neuf heures du matin, au relevé de la garde, a eu lieu dans la grande cour de l'Ecole-Militaire, l'exécution des jugements rendus par les conseils de guerre.

Plusieurs condamnés avaient obtenu une commutation de la peine des fers, prononcée pour insubordination, en celle du boulet, qui est correctionnelle.

Ces hommes ont dû, conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 vendémiaire an XII, entendre à genoux, et les yeux bandés, la lecture de leur sentence et de leur commutation.

Un seul condamné à la réclusion a subi, en présence de la troupe, la dégradation militaire, accessoire obligé de toute peine afflictive et infamante.

Un ancien sous-officier lui a fait passer le baudrier par-dessous les pieds, et lui a ensuite arraché un bouton de sa capote d'uniforme.

Toutes ces formalités ont été remplies au milieu d'un calme profond, qui régnait aussi bien parmi les condamnés, que dans les rangs des compagnies appelées à assister à l'exécution.

La parade s'est terminée par le défilé des troupes devant le front des condamnés.

L'homme qui avait été dégradé a été dirigé sur la maison de détention de la Roquette, comme n'appartenant plus à l'armée. Les autres ont été reconduits à l'Abbaye, où ils doivent attendre le jour de leur départ pour l'Afrique. *(Droit.)*

## Extérieur.

**ALLEMAGNE.** — La *Réforme allemande* publie les détails suivants sur le combat d'avant-postes qui a eu lieu le 5 août entre les Danois et les Schleswig-Holsteinois.

« Des bouches de l'Elbe, 4 août, au soir. »

« Près de Stapel, non loin de Friedrichstadt, il y a eu hier une escarmouche entre la 2<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> corps de chasseurs schleswig-holsteinois, d'une part, et une demi-batterie danoise, escortée d'un détachement de cavalerie : Les Schleswig-Holsteinois étaient occupés à construire des retranchements lorsqu'ils se virent attaqués par le détachement danois. Quoique celui-ci tirât 20 coups de canon contre les retranchements, il n'y eut pas un Schleswigeois blessé et les Danois furent forcés à se retirer avec perte de plusieurs hommes.

« Hier, l'armée schleswig-holsteinoise a assisté au service divin, après lequel les généraux Willisen et Von der Horst

ont adressé à l'armée des paroles d'encouragement. On conclut de ce fait que l'armée reprendra bientôt l'offensive. »

— La *Réforme allemande* annonce que d'après les dernières nouvelles du théâtre de la guerre, l'armée danoise s'est concentrée avec des forces considérables à une demi lieue environ d'Eckernförde; on pense qu'elle fera prochainement une attaque contre Friedrichsort.

**BERLIN.** — La *Gazette de Cologne* publie une dépêche télégraphique en date de Berlin le 6 août, et qui, à la suite de faits déjà connus, annonce que le duc de Bordeaux est arrivé ce jour-là dans la capitale de la Prusse.

— Le ministre de l'intérieur de Prusse a défendu par plusieurs arrêtés successifs, la vente et la circulation dans les états prussiens du *Proscrit*, journal de la République universelle, et de plusieurs publications démagogiques allemandes, parmi lesquelles il en est une intitulée *Concordia*, organe des ouvriers cigariers, paraissant à Hambourg.

**STUTTGARD.** — La haute cour de justice de Wurtemberg a commencé, dans son audience du 5 août, le procès du président du conseil des ministres. M. Wächterspittler, décrié d'accusation par la deuxième chambre des Etats. La cour était composée de juges nommés en partie par le roi et en partie par la chambre. Le docteur Bezzenberger présidait. M. Schoder, président de la seconde chambre des Etats, était chargé de soutenir l'accusation.

L'acte d'accusation, adopté par la chambre des Etats, porte que M. Wächterspittler s'est rendu coupable d'une violation de la Constitution en signant la convention de Vienne du 50 septembre 1849, ainsi qu'en ratifiant le projet de Munich, qui tendait à réduire les droits fondamentaux consacrés par la Constitution de l'empire.

Après la lecture de cette pièce, M. Wächterspittler a pris la parole. Dans un discours très-calme, il a retracé les faits qui ont accompagné la conclusion de ces actes et qui devaient, selon lui, justifier complètement la part qu'il y a prise.

M. Schoder a soutenu l'accusation, en attaquant presque tous les actes du ministère de M. Wächterspittler et a terminé en demandant une condamnation sévère « comme expiation du passé et comme moyen de prévenir les attentats à venir. »

L'audience a été remise à un autre jour, pour le prononcé du jugement.

**VIENNE.** — On écrit à la *Gazette de Leipzig* que la fuite de M. Androssy, aide-de-camp général du feldzeugmestre Haynau cause une grande sensation à Vienne. On croit que M. Androssy, qui a emporté toute la correspondance du feldzeugmestre avec le ministère et le cabinet, s'est dirigé du côté de la Turquie.

— La *Feuille constitutionnelle* de Bohême annonce que la commune de Stainz, en Styrie, a nommé bourgmestre l'archiduc Jean et que S. A. I. a accepté cette nomination.

— Nous lisons dans le *Morning-Post* :

« Un train monstre ne transportant pas moins de 1,400 Parisiens, qui viennent visiter notre métropole, est arrivé au débarcadère du chemin de fer du sud-est de London-Bridge. Toutes les voitures et tous les moyens de transport ont été mis en réquisition dans le voisinage, et comme ils étaient insuffisants, on a pris des omnibus pour conduire les touristes parisiens à leur destination de Leicester-Square. Cette longue cavalcade, et l'extérieur peu ordinaire des touristes (appartenant en majeure partie à la classe ouvrière) vêtus de blouses et porteurs de longues barbes, ont éveillé la curiosité publique. Les hôtels ne suffisant pas pour tous les voyageurs, il a fallu en recevoir un certain nombre dans le Strand et le voisinage. Ils restent à Londres jusqu'à mardi. »

**SUISSE.** — La nouvelle suivante est-elle un avant-coureur d'une invasion de la Suisse ?

On lit dans la *Gazette nationale suisse* :

« Le général Labitte, ministre des affaires étrangères, a adressé une note au gouvernement suisse, par laquelle il déclare que la République française prend sous sa protection les moines du Saint-Bernard. »

BOURSE DU 8 AOUT 1850.

3 p. 0/0 comptant... 58 1/2

3 p. 0/0 comptant... 96 9/16

*Le Rédacteur-Gérant, SELME DAVENAY.*

## ANNONCES.

A LOUER DE SUITE,

*Pour cause de cessation de commerce.*

Une AUBERGE possédant une grande clientèle, avantageusement située sous les Petites-Arcades, près des halles au blé à Remiremont. On céderait foin, paille, cheval, chariot et une grande partie des ameublements au gré des amateurs.

S'adresser au sieur FRANÇOIS MAZURIER, aubergiste dans ladite maison.

**PURGATIF BARÉ.** S. gros comme une lentille, 1 fr. faubourg Saint-Denis, 9, et les pharm. — Injection SAFROY, la seule approuvée, 5 fr. Rob, 5 fr.

Remiremont, Imp. et Lith. Boucqu.